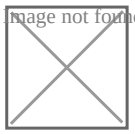

Pension alimentaire+prestation compensatoire+indemnité occupation

Par **Langlois Anthony**, le **09/06/2017** à **17:26**

Bonjour,

Je suis actuellement en instance de divorce.

Nous avons 2 enfants. Je lui verse actuellement par mois 150 €/enfant + 150 € de devoir de secours pour elle. La soulte calculée que je lui dois s'élève à plus de 30.000 €. En plus de cela, elle me demande une prestation compensatoire de 45.000 € et une indemnité d'occupation à déterminer.

Depuis la séparation, je paie seul les remboursements et les frais de la maison.

Elle a quitté son travail et avance maintenant qu'elle n'a pas de revenu à part la pension que je lui verse.

Je suis ingénieur et touche 36.000 € net imposable par an.

Peut-elle vraiment me demander tout ça ?

Si c'est le cas, je perdrai ma maison et je travaillerai uniquement pour lui payer tout ça.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **10/06/2017** à **07:51**

Bonjour,

Avez vous un avocat pour défendre votre cause ?
Ce n'est pas parce que votre femme (future ex-femme) demande tous ça que le JAF lui donnera raison et ce sera le rôle de votre avocat personnel de lui apporter les éléments nécessaires ainsi que les arguments pour minimiser les prétentions de la partie adverse.

Un conseil, si vous avez de la place dans votre logement pour y héberger vos enfants en permanence, demandez donc au JAF d'avoir la garde exclusive de vos enfants, cela vous évitera, entre autre, la Pension Alimentaire et c'est votre future ex-épouse qui vous en devra

une.

Quand au devoir de secours, vous pourrez toujours argumenter qu'elle avait une bonne place et un bon salaire mais qu'elle a démissionné, espérant ainsi se faire payer par vous.

Par **Langlois Anthony**, le **11/06/2017** à **02:35**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Oui, j'ai un avocat.

Le JAF peut il me demander de payer des sommes que je ne peux pas assumer, mon taux d'endettement est déjà élevé à cause du crédit pour payer la soulte ? Peut il me contraindre à vendre ma maison ? Sachant que la somme totale qu'elle me demande est supérieure à ce que je récupérerais en vendant ma maison et sachant qu'elle n'a jamais payé un centime de la maison.

Merci pour votre aide.

Par **Langlois Anthony**, le **15/06/2017** à **11:46**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés